Image not found or type unknown

modification des comptes après approbation

Par **hermeline**, le **12/10/2011** à **21:02**

Bonjour,

copropriétaire et membre du conseil syndical,
plusieurs mois après l'AG qui a voté l'approbation des comptes 2010,
nous nous apercevons d'un probléme sur l'éxécution du budget 2010 (facturation de 5 trimestres de consommation d'eau au lieu de 4).
ce problème sur 2010 se répercute sur le budget 2011, et les appels de fonds en sont largement augmenté à cause de cette erreur.

en contact avec notre syndic, celui-ci nous indique qu'il ne peut pas rectifier ces comptes.

est-ce vrai ?
si oui, que peut-on faire ?

merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés